

## Kendo®

# Contre les insectes piqueurs et broyeurs en horticulture et autres cultures

- Action rapide et puissante
- Usages multiples
- Agit indépendamment de la température
- Liquide, facile à utiliser

Teneur	9,43 % lambda-cyhalothrin (100 g/l)			
Formulation	Suspension de capsules (CS)			
Efficacité	Kendo est une pyréthrinoïde agissant puissamment à basse dose. Il se distingue son large spectre, sa bonne durée d'action, ses nombreuses indications d'emploi, son excellente tolérance par les cultures. Kendo agit par contact et ingestion. Son action est indépendante de la température. La nouvelle formulation permet d'envelopper la matière active dans une microcapsule. Durant les manipulations, celle-ci ne rentre plus en contact avec l'applicateur. Cette formulation permet d'éviter les désagréments connus des pyréthrinoïdes. Les microcapsules sont essentiellement plus petites que chez des insecticides microcapsulés conventionnels. Les microcapsules se brisent au contact de la feuille libérant la matière active. Les plus petites capsules se désagrègent plus lentement en laissant diffuser au cours du temps la			

meilleure résistance au lessivage et sa meilleure durée d'action.

#### **Emploi**

#### **Plantes ornementales**

**Cultures florales et plantes vertes:** 0,01 % (10 ml/100 l d'eau) contre les cécidomyies, chrysomélidés, mirides, mouches blanches, noctuelles terricoles ou vers gris, pucerons du feuillage, sciarides, mouches du terreau, thrips.

matière active. La nouvelle formulation montre une meilleure efficacité grâce à sa meilleure adhésion, sa

**Buis (Buxus):** 0,015 % (15 ml/100 l d'eau) contre la pyrale du buis, application à partir du début de l'attaque. Prendre soin de bien pulvériser.

**Gazon d'ornement et terrains de sport:** 0,03 % (30 ml/100 l d'eau) contre les tipules (larves). Application: pulvériser 10 l de bouillie/are. Répéter le traitement après 7 jours si nécessaire.

#### **Petits fruits**

**Fraise:** 0,02 % et 0,2 l/ha contre l'anthonome du fraisier ou du framboisier et le thrips. Le dosage indiqué se réfère au stade «pleine floraison» et «début de la coloration rouge des fruits», 4 plants par m²; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1'000 l/ha. Délai d'attente: 3 semaines.

### **Kendo**®



#### **Emploi 2**

**Framboise:** 0,01 % et 0,1 l/ha contre le ver des framboises, 0,02 % et 0,2 l/ha contre l'anthonome du fraisier ou du framboisier. Pour les framboises d'été, le dosage indiqué se réfère au stade «début de la floraison jusqu'à 50 % de fleurs ouvertes»; et pour les framboises d'automne aux haies d'une hauteur comprise entre 150 et 170 cm; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1000 l/ha. Délai d'attente: pour les framboises: 3 semaines.

#### **Fruits**

**Poirier/nashi:** 0,015 % (0,24 l/ha) contre les psylles du poirier. Le dosage indiqué s'applique à un volume de haie foliaire de 10'000 m³ par ha. Application à la fin de l'hiver.

#### Vigne

**Porte-greffe de vigne (pépinières de vigne):** 0,01 % (10 ml/100 l d'eau) contre le Scaphoideus titanus. Traitement seulement sur instruction des services phytosanitaires cantonaux. 2 à 3 traitements avec un intervalle de 14 jours.

#### Cultures maraîchères

**En général:** Si on ne mentionne pas autrement, pour les cultures maraîchères suivantes on doit respecter l'indication de 2 traitements au maximum par culture avec ce produit ou tout autre produit contenant cette substance active.

Culture	Organismes nuisibles	Dosage	Remarque
Aubergine, Concombre, Courges (écorce non comestible), Courges à peau comestible, Poivron, Tomate	Mouches mineuses Noctuelles terricoles ou vers gris Pucerons du feuillage Thrips	0,01 % (0.1 l/ha) Délai d'attente: 3 Jours	7 à 14 jours d'intervalle entre les traitements.
Courges oléagineuses, maïs sucré		0,1 l/ha Délai d'attente: 2 Semaines	7 à 14 jours d'intervalle entre les traitements.
Roquette	Altises Mouches mineuses Noctuelles terricoles ou vers gris Pucerons du feuillage Thrips	0,1 l/ha Délai d'attente: 1 Semaine	7 à 14 jours d'intervalle entre les traitements.
Fève Haricots Pois	Mouches mineuses Noctuelles terricoles ou vers gris Pucerons du feuillage Sitone du pois Thrips	0,1 l/ha Délai d'attente: 1 Semaine	7 à 14 jours d'intervalle entre les traitements.

## **Kendo**®



#### Emploi 3

Culture	Organismes nuisibles	Dosage	Remarque
Carotte Céleri Fenouil bulbeux	Mouches mineuses Noctuelles terricoles ou vers gris Psylle de la carotte Pucerons du feuillage Thrips	0,1 I/ha Délai d'attente: 2 Semaines	7 à 14 jours d'intervalle entre les traitements.
	Mouche de la carotte	0,1 I/ha Délai d'attente: 2 Semaines	Traitements pendant le vol uniquement (selon le seuil critique de capture) avec un intervalle de 7 jours au minimum.
Bette Betterave à salade Épinard	Altises Mouches mineuses Noctuelles terricoles ou vers gris Pucerons du feuillage Thrips	0,1 I/ha Délai d'attente: 1 Semaine	7 à 14 jours d'intervalle entre les traitements.
Mâche, rampon	Mouches mineuses Noctuelles terricoles ou vers gris Pucerons du feuillage Thrips	0,1 l/ha Délai d'attente: 3 Semaines	7 à 14 jours d'intervalle entre les traitements.
Ail Échalote Oignon Poireau	Mouches mineuses Noctuelles terricoles ou vers gris Pucerons du feuillage Teigne du poireau Thrips	0,1 I/ha Délai d'attente: 2 Semaines	3 traitements au maximum par culture avec ce produit ou tout autre produit contenant cette substance active. 7 à 14 jours d'intervalle entre les traitements.
Choux	Altises Cécidomyie du chou Mouches blanches Mouches mineuses Noctuelles (défoliatrices) Noctuelles terricoles ou vers gris Pieridae Pucerons du feuillage Teigne des crucifères (Plutella xylostella) Thrips	0,1 I/ha Délai d'attente: 2 Semaines	7 à 14 jours d'intervalle entre les traitements.
Fines herbes	Altises Mouches mineuses Noctuelles terricoles ou vers gris Psylle de la carotte Pucerons du feuillage Teigne du poireau Thrips	0,1 I/ha Délai d'attente: 1 Semaine	7 à 14 jours d'intervalle entre les traitements.
Salades (Asteraceae)	Mouches mineuses Noctuelles terricoles ou vers gris Pucerons du feuillage Thrips	0,1 l/ha Délai d'attente: 1 Semaine	7 à 14 jours d'intervalle entre les traitements.





#### À observer

**Dangereux pour les abeilles:** Ne doit entrer en contact avec les plantes en fleurs ou exsudant du miellat qu'en dehors de la période du vol des abeilles, autrement dit le soir. Application uniquement dans des serres fermées, pour autant que des pollinisateurs ne soient pas présents.

**Protection de l'utilisateur:** Préparation de la bouillie: Porter des gants de protection. Au contact de la matière active, certaines personnes prédisposées peuvent présenter une allergie, qui se manifeste par une irritation de la peau et des yeux.

**Distance de sécurité**: Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la **dérive**, respecter une zone tampon non traitée de **20 m** sur cultures florales et plantes vertes, cultures maraîchères, fraise de **50 m** sur framboises, buis (Buxus), gazon d'ornement et terrains de sport, de **100 m** sur poirier/nashi par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de dérive conformément aux instructions de l'OFAG.

**Protection de la jeunesse:** Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit (cette substance/cette préparation) que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit (cette substance/cette préparation). Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

Buis (Buxus): Autorisé comme utilisation mineure selon l'art. 35 OPPh (minor use).

#### Miscibilité

Kendo est miscible avec les fongicides, acaricides et engrais foliaires recommandés dans le guide Maag Profi.

#### **Propriétés**

Observer absolument les mesures de précautions.

#### **Emballages**

250 ml, 6x 250 ml

#### Marque

® = Marque enregistrée d'une société du groupe Syngenta.

#### Version

52287/0120